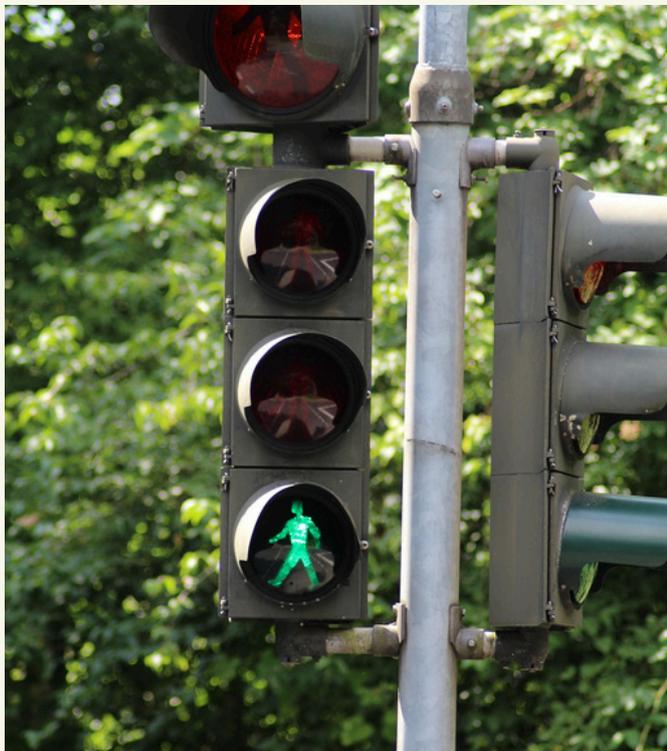


LA LETTRE DU BRUIT DES TRANSPORTS TERRESTRES EN PAYS DE LA LOIRE

Mars 2025

E-bruit n°1



DIRECTIVE BRUIT

LES CARTES DE BRUIT « AGGLOMÉRATIONS »

100%

Les Pays de la Loire comptent 3 agglomérations (Angers, Le Mans, Nantes) devant réaliser des cartes de bruit « agglomérations ». Contrairement aux cartes des « grandes infrastructures de transports terrestres » ou « grands aéroports », ces cartes « agglomérations » sont élaborées sans seuil sur tout le territoire de la métropole. Par ailleurs, elles traitent du bruit routier et ferroviaire, du bruit aérien, et du bruit des industries.

Toutes les cartes de bruit des « agglomérations » ligériennes ont été approuvées. Elles sont consultables sur le site internet d'Angers, Le Mans, Nantes.



ACTUALITÉS

La lutte contre la pollution sonore jugée insuffisante : Dans un rapport du 15 janvier 2025, la Cour des comptes européenne relève que si l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes européennes s'améliore, la lutte contre la pollution sonore, elle, est jugée insuffisante, voire inexistante. La Cour des comptes pointe du doigt la Commission européenne, jugée trop laxiste.

Journée mondiale de l'audition le 3 mars 2025, dont le thème est « Changer les mentalités sur les surdités ».

Journée nationale de l'audition le 13 mars 2025. L'Association Nationale pour l'Audition organise la 28ème édition sur le thème « lutter contre la croissance des surdités au sein de toutes les tranches d'âge devient une urgence en France ». Des actions sont disponibles en France.

DIRECTIVE BRUIT

LES CARTES DE BRUIT « GITT »

100%

Les cartes « grandes infrastructures de transports terrestres » (GITT) concernent les routes circulées par plus de 3 millions de véhicules par an et voies ferroviaires circulées par plus de 30 000 trains par an.

Les cartes GITT des pays de la Loire ont été approuvées par les 5 Préfets de département en 2023. Elles sont consultables sur le site internet des Préfectures de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée.



DIRECTIVE BRUIT

LES CARTES DE BRUIT « AÉROPORT »

Les « grands aéroports » sont définis par l'arrêté du 24 avril 2018. Pour les Pays de la Loire, seul Nantes Atlantique est concerné. Ses cartes de bruit sont en cours d'élaboration par la direction générale de l'aviation civile

Plus d'information : Page récapitulative des cartes de bruit et PPBE des aéroports au niveau national



DIRECTIVE BRUIT

LES PLANS DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT



60 % des PPBE ligériens de l'échéance 4 sont approuvés.

LES PPBE AGGLOMÉRATION

Angers Loire Métropole a approuvé son PPBE le 8 juillet 2024. Les mesures s'articulent autour de trois grands axes :

- Prévenir / Réduire les nuisances sonores ;
- Identifier et préserver des zones de ressourcement ;
- Communication / Sensibilisation / Amélioration de la connaissance.

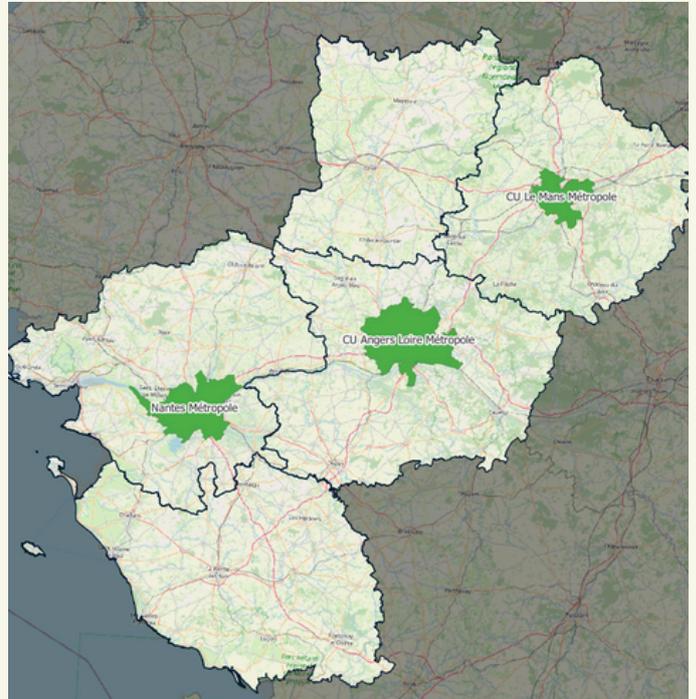
Il est consultable sur le [site internet d'Angers Loire Métropole](#)

Le Mans Métropole finalise son plan de prévention après avoir approuvé ses cartes de bruit début février 2025. La consultation du public aura lieu prochainement.

Nantes métropole a approuvé son PPBE le 27 juin 2024. Les 4 actions phares sont :

- Réduire les vitesses de circulation (organiser la logistique urbaine, modifier la circulation pour favoriser le vélo, la marche à pied, les transports en commun et le covoiturage)
- Réduire le bruit du tramway (plan de maintenance des installations de la voie ferrée, entretien régulier des rails, plan de ré-usinage des roues de tramways, pose d'équipements de graissage, réalisation d'études vibratoires...)
- Renforcer les mesures d'apaisement aux abords des écoles (aménager les lieux de dépose, cheminements sécurisés)
- Créer l'observatoire de l'environnement sonore de Nantes Métropole.

Il est consultable sur le site de [Nantes Métropole](#).



Pour aller plus loin sur les PPBE agglomération :

- Le guide du Cerema (accès libre et gratuit) [Du calme en ville : aménager en faveur du bien-être](#)
- Les fiches retours d'expérience élaborées par le Cerema :
 - « [Observatoire métropolitain de l'environnement sonore](#) » en collaboration avec la Métropole Aix-Marseille Provence
 - « [Dispositif Éco-bruit pour l'aide à l'amélioration du confort acoustique des logements](#) » en collaboration avec la Communauté Urbaine de Dunkerque :
 - « [Action croisée acoustique / air / thermique sur les établissements recevant le jeune public et les logements sociaux de type points noirs de bruit \(PNB\)](#) » en collaboration avec l'Eurométropole de Strasbourg
 - « [Afficheurs pédagogiques de bruit communicants dans les cantines scolaires](#) » en collaboration avec la Métropole Nice Côte d'Azur



LES PPBE GITT

25 PPBE GITT sont à élaborer en Pays de la Loire

Les 5 PPBE de l'État ont été approuvés : [Loire-Atlantique](#), [Maine-et-Loire](#), [Mayenne](#), [Sarthe](#), [Vendée](#).

Le [conseil départemental de Loire-Atlantique](#) a approuvé son PPBE le 15 octobre 2024.

Le conseil départemental de Vendée a approuvé son PPBE le 17 janvier 2025.

[Sablé-sur-Sarthe](#) a approuvé son PPBE le 26 avril 2024.

[La Baule-Escoublac](#) a approuvé son PPBE le 31 mai 2024.

[La Roche-sur-Yon](#) a approuvé son PPBE le 20 juin 2024.

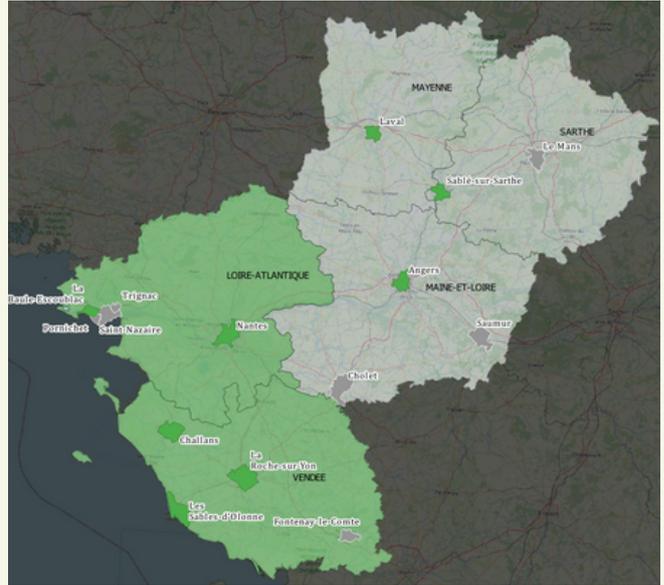
[Nantes](#) a approuvé son PPBE GITT en même temps que son PPBE agglomération le 27 juin 2024.

[Angers](#) a approuvé son PPBE GITT en même temps que son PPBE agglomération le 8 juillet 2024.

[Les Sables d'Olonne](#) a approuvé son PPBE le 12 décembre 2024.

[Laval](#) a approuvé son PPBE le 3 février 2025.

[Challans](#) a approuvé son PPBE le 3 février 2025.



LE PPBE AÉROPORT DE NANTES ATLANTIQUE

Il est soumis à [consultation du public](#) du 31 janvier 2025 au 31 mars 2025.

Pour aller plus loin sur les PPBE GITT :

Le guide du Cerema (accès libre et gratuit) [Du calme en ville : aménager en faveur du bien-être](#)

La fiche retours d'expérience réalisée par le Cerema sur la « [Résorption des Points Noirs du Bruit sur l'autoroute A55 : Co-financement d'écrans acoustiques sur la ville de Martigues](#) » en collaboration avec la DREAL Provence-Alpes-Côtes d'Azur



Préparer la prochaine échéance

Les cartes de bruit doivent être révisées [tous les 5 ans](#). Dans cette optique, les données nécessaires pour cette révision sont [communiquées par les gestionnaires](#).

[Les prochaines grandes phases :](#)

– 2025 : Linéaire

→ les données de trafic 2024 sont nécessaires pour établir ce premier document qui sera rapporté à la Commission Européenne. C'est sur la base de ces informations que les cartes de bruit seront réalisées. Cette collecte a été réalisée fin 2024.

– 2026 : révision des cartes de bruit

→ les cartes de bruit seront révisées sur la base des informations collectées et envoyées lors de la précédente phase.

– 30 juin 2027 : approbation des cartes de bruit

CLASSEMENTS SONORES DES VOIES LIGÉRIENS

100%

Les 5 départements des Pays de la Loire disposent d'un classement sonore en vigueur.

À QUOI SERT UN CLASSEMENT SONORE ?

Le développement du trafic routier et ferroviaire, ainsi qu'une urbanisation parfois mal maîtrisée aux abords des infrastructures de transports terrestres, ont créé des situations de fortes expositions au bruit.

Afin de prévenir de nouvelles nuisances, lors de la construction de bâtiments nouveaux à proximité des voies existantes, des prescriptions d'isolement acoustique, définies par l'arrêté du 30 mai 1996 et l'arrêté du 23 juillet 2013, doivent être respectées par les constructeurs (maîtres d'œuvre, entreprises de construction, etc.) des bâtiments concernés (habitation, hôtel, établissement d'enseignement, établissement de soin et de santé) dans le cadre des contrats de construction.

Le respect de ces prescriptions par les constructeurs est essentiel pour éviter la création de nouveaux points noirs du bruit.

OÙ LES CONSULTER ?

Ces secteurs doivent être reportés sur les documents graphiques des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Ils sont également publiés sur les sites internet des préfectures : [Loire-Atlantique](#), [Maine-et-Loire](#), [Mayenne](#), [Sarthe](#), [Vendée](#).

COMMENT SONT-ILS RÉALISÉS ?

Les infrastructures de transports sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. La catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque infrastructure classée, dans lequel les prescriptions d'isolement acoustiques sont à respecter.

La détermination de la catégorie sonore est réalisée compte tenu du niveau de bruit calculé. Le calcul s'appuie notamment sur le trafic, la part des poids lourds, le revêtement de la chaussée, la vitesse des véhicules.

QUELLES SONT LES INFRASTRUCTURES CONCERNÉES ?

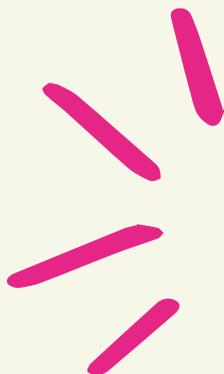
Le classement sonore des voies concerne tous les gestionnaires (État, département, communauté de communes et communes), mais se limite aux routes et rues écoulant (ou présumant écouler) une moyenne de plus de 5 000 véhicules par jour à l'horizon d'une vingtaine d'années. Il concerne également les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour et les voies de chemin de fer urbaines ou lignes de transport en commun en site propre de plus de 100 trains par jour.

LES CLASSEMENTS SONORES EN RÉVISION

- Classement sonore de la Vendée : route et fer (Cerema)
- Classement sonore de la Mayenne : route (Cereg)
- Classement sonore du Maine-et-Loire : route et fer (Cereg)
- Classement sonore de la Sarthe : route (Cereg)

À ce titre, les gestionnaires ont été consultés afin de connaître les trafics des routes qui peuvent être classées.

Les communes concernées sont consultées pour donner leur avis sur le projet de classement avant l'approbation de ce classement par arrêté préfectoral.



RÉSORPTION DES POINTS NOIRS DU BRUIT

SNCF Réseau et l'État ont signé une convention relative au financement des travaux d'isolation acoustique des façades dans le cadre du traitement des points noirs du bruit ferroviaire. Les 2,7M€ conventionnés sont issus du plan de relance.

42 bâtiments potentiels en situation actuelle et 144 bâtiments potentiels (dont 137 en Pays de la Loire) en situation future ont été identifiés sur les lignes 515000 (Tours – Saint-Nazaire) sur les départements de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire, 420000 (Paris-Brest) sur le département de la Sarthe et de l'Ille-et-Vilaine et 468000 (Rennes-Redon) sur le département de l'Ille-et-Vilaine.

Les premiers audits acoustiques des logements seront réalisés en 2025 jusqu'en 2027, afin de vérifier qu'ils sont bien éligibles et permettre des préconisations techniques pour l'isolation. Les travaux débuteront en 2025 et s'étaleront jusqu'en 2029.

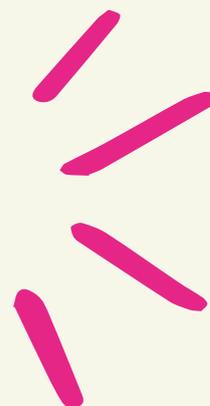


PROMOUVOIR SES ACTIONS CONTRE LE BRUIT

LA COMMUNAUTÉ DÉCIBELS VILLES

Le CIDB organise un **webinaire d'information** le jeudi 13 mars 2025, de 9h00 à 10h00. Le programme complet des actions 2025 sera présenté : Il est nécessaire de s'inscrire à ce webinaire via [ce lien](#).

L'objectif de ce réseau est de renforcer les compétences des collectivités locales, leur permettre de tirer parti d'une large communauté apprenante, pour qu'elles intègrent la qualité des ambiances sonores comme un élément fort de leur politique d'environnement et de santé.

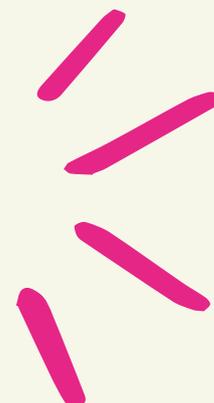


LABEL QUIET : VALORISEZ VOTRE ESPACE CALME !



Créé dans le cadre du 4e Plan national santé environnement, le label Quiet valorise les lieux calmes ou moments apaisés permettant aux populations de disposer d'espaces de ressourcement, de tranquillité sonore.

Votre collectivité dispose d'un espace calme ou d'un moment apaisé ou est sur le point d'en créer ? Vous pouvez déposer votre dossier – jusqu'au 30 mai 2025 – sur le site [Démarches simplifiées](#). Le jury se réunira en juin 2025.



SE FAIRE ACCOMPAGNER POUR METTRE EN PLACE DES ACTIONS CONTRE LE BRUIT

LUTTER CONTRE LE BRUIT

[Evaluer et maîtriser les nuisances sonores](#), Cerema

[Accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre de la réglementation en environnement santé \(air, bruit, vibrations\)](#), Cerema

[Études environnementales : Modéliser et proposer des solutions face aux nuisances](#), Cerema

LE CO-VOITURAGE :

[Covoiturage : le dossier du Cerema - Retrouvez dans ce dossier les actualités du Cerema en matière de covoiturage.](#)

[Développer le covoiturage](#), Cerema

[Organiser une ligne de covoiturage : les leviers d'action pour les collectivités](#), Cerema

LE VÉLO :

[Agir pour une mobilité décarbonée](#), Cerema

S'ACCULTURER

LE BRUIT ET LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES

[Convergence des actions Bruit, Climat, Air, Energie pour une planification performante](#), Ademe, 2019

[Impacts des limitations de vitesse sur la qualité de l'air, le climat, l'énergie et le bruit](#), Ademe, 2014

RESSOURCES ET LIENS UTILES :

[Le site du centre d'information sur le bruit](#)

[Les études et E&Y sur le coût social du bruit de 2021](#)

